

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 11 juin 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST

Absents excusés : 2

Serge ARLOT
Christophe RUET

Procurations : 0

Serge ARLOT, procuration à Nicole FAURE
Christophe RUET, procuration à Gilles GUINARD

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200618-10 : Élections des délégués communaux au sein du syndicat Territoire d'énergie Isère (TE38 – ex-SEDI)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'Ornon est membre du syndicat Territoire d'énergie Isère (TE38 – ex-SEDI), « œuvrant dans divers domaines avec l'énergie ».

Madame le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7 » : chaque délégué « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Madame le Maire précise que la répartition du nombre de délégués communaux au sein de TE38 est définie par les statuts de ce dernier ; la Commune d'Ornon dispose ainsi d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Élection du délégué titulaire

Madame Nicole FAURE demande s'il y a des candidats.

Monsieur Noël GARDEN propose sa candidature.

Madame Nicole FAURE enregistre la candidature de Monsieur Noël GARDEN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1^{er} tour de l'élection du délégué titulaire

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Nicole FAURE proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Monsieur Noël GARDEN a obtenu : 11 voix

Monsieur Noël GARDEN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué titulaire.

Élection du délégué suppléant

Madame Nicole FAURE demande s'il y a des candidats.

Monsieur Philippe GALL propose sa candidature.

Madame Nicole FAURE enregistre la candidature de Philippe GALL et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1^{er} tour de l'élection du délégué suppléant

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Nicole FAURE proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Monsieur Philippe GALL a obtenu : 11 voix

Monsieur Philippe GALL ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué suppléant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**